

Piscine les Dauphins

Ouverture de la piscine municipale les Dauphins du **mercredi 7 juillet 2021** au **dimanche 29 août 2021**.

Horaires d'ouverture :

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 15h à 19h
Dimanche : 10h30 à 12h30 et 15h à 19h
Nocturne le mardi et vendredi : 19h à 21h30

Jours fériés : Ouvert le 14 juillet et le 15 août : 15h à 19h



Fermeture exceptionnelle : En raison des compétitions du club de natation les Dauphins Vernois, la piscine sera fermée au public **samedi 21 août** et **dimanche 22 août 2021**.

Cours de natation :



Le maître-nageur propose des cours pour apprendre à nager de l'initiation à l'apprentissage en passant par le perfectionnement.

Contact :

Maître Nageur Patrick NEDELEC : 06 76 84 79 90

Théâtre : *Les Romanesques*

« Les Romanesques » une comédie rafraîchissante d'E. Rostand par la compagnie **Du carreau de la fenêtre, on voit le Monde entier** ! Mise en scène par MICKAEL DISPARTI.

1950. Un garçon, une fille, nourris de théâtre et de poésie, se prennent pour Roméo et Juliette.

Ils veulent vivre du Romanesque, à tout prix. Ça tombe bien, leurs parents se haïssent ; le décor de la pièce qu'ils veulent vivre est donc déjà planté...

C'est avec tendresse et humour qu'Edmond Rostand met en scène deux jeunes naïfs qui confondent le rêve et la réalité, qui sont amoureux de l'amour et non de l'autre.

Cette pièce en alexandrin, petite perle du répertoire d'Edmond Rostand, vous plonge pendant 1h20 dans les années 50 avec cette parodie de « Roméo et Juliette » menée par 6 comédiens.



Mardi 13 juillet 2021 à 21h

Brain-sur-Longuenée

Gratuit



Dates à retenir

Juillet



15h30 - Partir en Livre Bibliothèque de Brain-sur-Longuenée
« **Mer et merveilles** »



14h30 - Projection **Les Bouches trous**
Théâtre de l'Ardoise Balad'Images - Familles Rurales



20h30 - Projection **Un tour chez ma fille**
Théâtre de l'Ardoise Balad'Images - Familles Rurales



18h à 20h - Pause Parents : Un temps de relaxation
Salle des fêtes Brain-sur-Longuenée - Sur inscription



16h00 - Partir en Livre au terrain de sport de Gené
« **Mer et merveilles** »



21h - Représentation de théâtre « Les Romanesques » par la compagnie Du Carreau de la Fenêtre, On voit le Monde Entier !
Brain-sur-Longuenée



Concours Agility - Terrain de la Brundelaie
Amicale Canine Vernoise

Août



13h à 17h - Stand PIJ MOBIL'
A proximité de la Piscine Les Dauphins

Directrice de publication : Mme la Maire Yamina Riou

Rédaction : Comité consultatif Erdre Infos : Mesdames Karine CHALAIN, Marie-Luce PETITEAU, Lucie LIPREAU-PINEAU, Nathalie POIRRIER, Ségolène DURET et Messieurs Joseph BELLARD, Joël BESNIER et Christian BERTHELOT et Service Communication

Mise en page : Service Communication

Date de parution : Juillet 2021

Crédits photos : Commune d'Erdre-en-Anjou

Impression : Imprimé en 800 exemplaires

La reconnaissance

La filiation d'un enfant au sein d'un couple non marié ne s'établit pas automatiquement. Elle se fait différemment à l'égard du père et de la mère. Lorsque le nom de la mère figure sur l'acte de naissance, le lien de filiation maternelle est établi. En revanche, avant ou après la naissance de l'enfant, le père doit obligatoirement faire une reconnaissance de paternité. La reconnaissance peut se faire dans n'importe quelle mairie en présentant les documents suivants :



Justificatif d'identité



Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Le Mariage

Pour se marier en France, il faut respecter *certaines conditions* (âge, résidence, absence de lien de parenté). Un dossier contenant des documents obligatoires doit être déposé à la mairie de la commune choisie pour la cérémonie.



Fixer une date avec le secrétariat de la Mairie



Récupérer votre guide des futurs époux



Déposer son dossier complet 2 mois avant la cérémonie afin que l'officier d'Etat Civil contrôle les documents et prépare la publication des bans dans les délais légaux avant la cérémonie.

Le parrainage civil

Conditions d'obtention

Le parrainage civil n'est possible que pour un enfant de moins de 18 ans dont au moins l'un de parents réside sur la commune d'Erdre-en-Anjou. Les parrains et marraines doivent avoir 13 ans au minimum.

Le dossier : démarches

Les parents



Fixer une date avec le secrétariat de la Mairie



Justificatif d'identité des parents



Justificatif de domicile de moins de 3 mois.



Copie du livret de famille

Le(s) parrain(s) et marraine(s)



Justificatif d'identité du parrain et de la marraine



Justificatif de domicile de moins de 3 mois.



A savoir : *Le parrainage civil n'est prévu par aucun texte et le maire est libre d'organiser ou non ce type de cérémonie. Il n'a aucune valeur juridique.*

Le Pacte Civil de Solidarité (PACS)



Fixer une date avec le secrétariat de la Mairie



Déposer son dossier complet 15 jours avant la cérémonie pour que l'Officier d'Etat Civil contrôle le dossier, qui doit contenir les pièces justificatives suivantes :

1. Convention de PACS
2. Déclaration conjointe de PACS
3. Copie des pièces d'identités des conjoints
4. Acte de naissance de moins de 3 mois

Demande d'actes d'Etat Civil

Certaines démarches nécessitent la production d'actes d'état civil (acte de naissance, de mariage, de décès).

La demande est à effectuer sur place, sur le site www.servicepublic.fr, par message électronique, ou par courrier à la Mairie déléguée détentrice de l'acte. Une réponse sera apportée sous quinze jours par courrier postal. Aucune information ne sera donnée par téléphone. Le demandeur doit être majeur et pouvoir produire un justificatif d'identité.

La délivrance d'un acte d'état civil est gratuite

Point Info Jeunesse

Le PIJ : c'est quoi ?

Le Point Info Jeunesse vous permet un accès libre à des supports papiers et numériques, sur divers sujets de la vie quotidienne (jobs d'été, information sur le babysitting, formation aux premiers secours, vie quotidienne, mobilité internationale...).

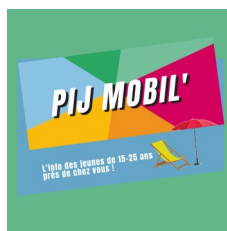
Animation : PIJ mobil'

Le Point Info Jeunesse de la CCVHA organise une animation de proximité en extérieur le mardi 3 août 2021 de 13h à 17h, à côté de la Piscine les Dauphins de Vern d'Anjou (la PIJ MOBIL') avec les objectifs suivants :

- Aller à la rencontre des habitants sur les lieux fréquentés par les familles et les jeunes
- Réduire les inégalités d'accès à l'information pour les 15-25 ans.
- Faire connaître toutes les structures jeunesse 11-25 ans, présentes sur le territoire CCVHA

Contact :

Nathalie VOISIN : 02 41 24 45 45 / 06 81 37 63 52
pointinfojeunesse@valleesduhautanjou.fr



Partir en livre

La 7e édition de la manifestation **Partir en Livre** se déroule partout en France, du 30 juin au 25 juillet 2021, autour du thème « Mer et merveilles ».

Organisée par le Centre national du livre (CNL) sous l'impulsion du ministère de la Culture, avec le concours du Salon du livre et de la presse jeunesse (SLPJ), **Partir en Livre** est la grande fête du livre jeunesse.

Avec le plaisir de lire en ligne de mire, elle fédère toutes les initiatives en faveur du livre et de la lecture jeunesse en France.

Sur les plages, dans les campings, au pied des immeubles, dans les parcs et les jardins, **Partir en Livre** a pour ambition de rapprocher le livre des enfants, des adolescents et de leur famille.

Petits lecteurs au jardin

Samedi 3 juillet à 15h30

Jardin de la bibliothèque – Brain-sur-Longuenée

Vendredi 9 juillet à 16h00

Terrain de sport – Gené

Contact :

Secteur le Lion d'Angers : 07 56 00 42 85
reseau.bibliotheques@valleesduhautanjou.fr

Fibre optique



Pour le déploiement de la fibre sur la commune d'Erdre-en-Anjou et différencier chaque habitation, nous allons affecter une adresse normalisée à chaque maison. **Il est indispensable de positionner, dans un délai très rapproché, votre plaque à la porte de votre habitation ou sur votre boîte à lettre.** Merci.

Une attestation vous sera remise en même temps que votre plaque numérotée. Celle-ci précisera votre adresse complète et vous sera utile pour effectuer la mise à jour de vos coordonnées auprès des différents organismes. **La commune transmettra ces informations aux principaux services publics tels que La Poste et la Direction Générale des Impôts.**

Merci de venir chercher vos plaques aux permanences suivantes :

Brain-sur-Longuenée : Du lundi au samedi : 9h - 12h

Gené : Le mardi : 9h - 12h ; le vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h45

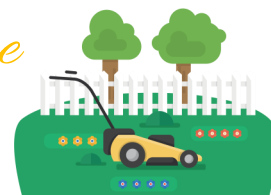
La Pouëze : le lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi : 9h - 12h; le vendredi : 9h - 12h ; le vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h45

Vern d'Anjou : le lundi de 9h - 12h ; le jeudi : 14h - 18h

Les samedis 10 et 31 juillet de 9h à 12h

Bruits de voisinage

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. **Aucun bruit ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme**, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit du fait d'un tiers, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.



Les travaux d'entretien, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur à explosion, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis de 9h à 12 h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h,

Au mois de septembre

- L'actualité du moment
- Des informations utiles au quotidien

Syctom : collecte des ordures ménagères et emballages

Depuis le début de la crise sanitaire, le Syctom a observé progressivement une dégradation du respect des consignes de collecte et du tri des déchets recyclables.

La fermeture des déchèteries, suivie de difficultés de collectes des points d'apport volontaire liées au manque de personnel explique sans doute ce relâchement constaté sur de nombreux autres territoires.

Voici un petit point de rappel qui permettra à tous de reprendre de bonnes habitudes pour faciliter la collecte des bacs.

BIEN PRÉSENTER SES POUBELLES POUR S'ASSURER DU BON VIDAGE DE SES BACS

- Présenter les bacs, collerette côté route ;
- Eloigner les bacs des obstacles alentours.
- Réunir les bacs par couleur.



ATTENTION

- Les erreurs de tri ont un impact écologique négatif (ex : un déchet électrique mis avec les emballages est enfoui ! S'il est déposé à la déchèterie il est recyclé).
- Les erreurs de tri ont un impact financier important pour le Syctom et donc pour les usagers (**près de 80000€ en 2019 !**).
- Les bacs jaunes peuvent être refusés à la collecte en cas de contrôle et de constat d'un mauvais tri.
- Les dépôts sauvages, dans la nature ou au pied des points d'apport volontaire sont interdits et verbalisables

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à consulter le site internet www.syctomduloirebeconnais.com

contact@syctomduloirebeconnais.com

SISTO : jour de collecte

Gené

Mardi

Vern et Brain

Vendredi

JUILLET

J	1
V	2
S	3
D	4
L	5
Ma	6
Me	7
J	8
V	9
S	10
D	11
L	12
Ma	13
Me	14
J	15
V	16
S	17
D	18

AOÛT

		D	1			
	L	19	L	2	L	16
	Ma	20	Ma	3	Ma	17
	Me	21	Me	4	Me	18
	J	22	J	5	J	19
	V	23	V	6	V	20
	S	24	S	7	S	21
	D	25	D	8	D	22
	L	26	L	9	L	23
	Ma	27	Ma	10	Ma	24
	Me	28	Me	11	Me	25
	J	29	J	12	J	26
	V	30	V	13	V	27
	S	31	S	14	S	28
			D	15	D	29
					L	30
					Ma	31

La Pouëze : info voirie



Sens de circulation inversé

Depuis le 1er juillet 2021, le sens de circulation est inversé sur la route de Bécon-les-Granits à l'entrée de la commune déléguée de la Pouëze.

Cette modification permettra une mise en conformité



Par arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2021 n° 145 du 27 mai 2021, le **projet d'urbanisation de la zone d'aménagement concerté de la Herse** sur la commune d'Erdre-en-Anjou fera l'objet d'enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire au bénéfice d'ALTER Public **du lundi 28 juin 2021 9h au mardi 20 juillet 2021 à 18h**. Renseignements en Mairie d'Erdre-en-Anjou 02 41 61 41 02.